



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 08/04/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 avril 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. MARSAN), LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS, MM. DUCASSE, BRUEY, Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET (a procuration pour Mme CHAPUIS), DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme ULMANN), MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mme DAUGREILH (a procuration pour Mme DARGELOSSE).

Etaient excusés : M. MARSAN (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme DEGOS), ULMANN (a donné procuration à Mme GARRIDO), CHAPUIS (a donné procuration à M. GAILLARDET), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DAUGREILH).

Un scrutin a eu lieu, Mme DAUGREILH Valérie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B
Délibération n°10**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Sinistre inondations 2014 – demande d'aide auprès de l'Etat

La commune avait déposé à la préfecture des Landes un dossier détaillant la nature des travaux de réparation des voiries et d'un ouvrage d'art endommagés suite aux intempéries et inondations de janvier février 2014, pour un montant de 42 333 € HT ; les secteurs concernés étant le chemin de bourguignon, le pont de Bourguignon, la rue des Gabarres et le chemin de Layère.

Or, la préfecture vient de recevoir communication du rapport de la Mission interministérielle et nous a informés qu'une enveloppe financière sera attribuée au département des Landes.

Aussi, afin de permettre de procéder à la répartition de cette enveloppe, le montant actualisé des dépenses a été transmis à la préfecture étant précisé que les travaux effectués en régie ne sont pas retenus.

Le montant des travaux qui seront confiés à des entreprises actualisé en mars 2015, est estimé à un montant de 39 609 € HT.

La nature et le montant de l'aide ne sont pas précisés à ce jour mais il est nécessaire que l'assemblée délibère pour solliciter une subvention de l'État pour aider la commune à financer les travaux de réparation des dégâts.

Il est donc proposé à notre assemblée de donner tous pouvoirs à M. le Maire afin de transmettre ces éléments aux services préfectoraux et d'intervenir à la signature de tous documents.

.../...

Identifiant unique*: 040-214003139-20150414-2015_B10-DE

Envoyé en préfecture, le 15/04/2015 - 13:55

Reçu en préfecture, le 15/04/2015 - 14:01



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Tandespublic (T3T)

Le bureau des adjoints en date du 31 mars 2015 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et tous pouvoirs à M. le Maire afin de transmettre ces éléments aux services préfectoraux et d'intervenir à la signature de tous documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


De Maire,
Jean-François BROQUÈRES